



## LES ELECTIONS

La République Française est une démocratie. Ses citoyens sont appelés à **voter** pour élire la plupart de leurs représentants. Les élections sont réglementées par la **Constitution française et par le Code électoral**.

### 1. Quand vote-t-on ?

La durée d'un **mandat** varie selon les types d'élections

Élections	Mandat	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Présidentielles	5 ans	●					●	
Législatives	5 ans*	●	*	*	*	*	●	*
Sénatoriales***	6 ans**		●			●		
Municipales	6 ans		●					
Cantoniales	6 ans**		●			●		
Régionales	6 ans				●			
Européennes	5 ans			●				

### 2. Qui peut être électeur ?

Pour pouvoir voter, il faut :

- Être inscrit sur les listes électorales ;
- Être âgé d'au moins 18 ans.
- Être de nationalité française ;
- Jouir de ses droits civils et politiques (qu'un tribunal n'ait pas interdit à la personne de voter).

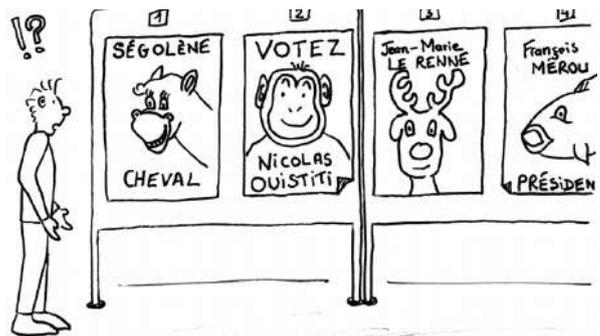
NB : Les citoyens de l'Union Européenne habitant en France peuvent voter aux élections municipales et européennes.

### 3. Qui peut être élu ?

Mandat	Min.	Mode d'élection et fonctions principales
Président de la République	23 ans	Scrutin uninominal majoritaire à 2 tours. Il est le chef de l'État. Il réside au Palais de l'Élysée. Il veille au respect de la Constitution. Il est le chef des armées, représente la France à l'étranger, nomme le Premier ministre. Il peut dissoudre l'Assemblée nationale et prendre les pleins pouvoirs ( <i>pouvoirs exceptionnels</i> ) quand il le juge nécessaire.
Député	23 ans	Scrutin uninominal majoritaire à 2 tours. Il siège à l'Assemblée nationale (577 députés). Il propose et vote les lois (en latin : lex, legis → élections <i>législatives</i> ). Il contrôle l'action du gouvernement.
Sénateur	30 ans	Scrutin majoritaire ou proportionnel à 2 tours. Il siège au Sénat (331 sénateurs). Il peut proposer et amender les lois. Pour qu'une loi soit validée, elle doit être confirmée par le Sénat après avoir été votée par l'Assemblée nationale (ou être confirmée par une grande majorité ( <i>majorité qualifiée</i> ) à l'Assemblée nationale).
Conseiller municipal	18 ans	Scrutin de liste (type mixte : majoritaire et proportionnel) à 2 tours. Il siège au conseil municipal. Il élit le maire et ses adjoints. Il s'occupe de l'aménagement de la commune, des activités culturelles, des écoles...
Conseiller général	18 ans	Scrutin uninominal majoritaire à 2 tours. Il siège au conseil général (départemental), qui s'occupe du logement, de l'aide sociale, de la voirie, des transports, de l'environnement, du tourisme, des collèges... (un élu par canton → élections <i>cantoniales</i> )
Conseiller régional	18 ans	Scrutin de liste (type mixte : majoritaire et proportionnel) à 2 tours. Il siège au conseil régional, qui s'occupe surtout des entreprises et des lycées.
Député européen	23 ans (en France)	Scrutin de liste proportionnel à 1 tour. Il siège au Parlement européen (785 députés dont 78 français). Le Parlement européen vote les lois et le budget européens.

### 4. Comment vote-t-on ?

Quelques jours avant le **scrutin**, chaque électeur reçoit les **programmes** des candidats.



Des panneaux électoraux sont placés devant chaque bureau de vote (mairie, école, gymnase...) Chaque candidat peut faire coller ses affiches.

Le jour du scrutin, l'électeur se rend dans le bureau de vote indiqué sur sa carte électorale.

Sur une table, il prend un bulletin de chaque candidat et une enveloppe, puis doit se rendre dans l'**isoloir**. Un isoloir ressemble à une "cabine d'essayage" et lui permet de se cacher lorsqu'il choisit le **bulletin** à mettre dans son enveloppe. C'est un moyen d'être sûr que les électeurs sont libres de voter pour qui ils veulent.

L'électeur se rend ensuite vers l'**urne** et glisse son bulletin dedans, après que le président du bureau de vote a vérifié son identité et l'a fait signer sur la liste d'émargement. Le président dit : « A voté ! »

À la fin de la journée, le président du bureau de vote annonce que « le scrutin est clos » et ouvre l'urne. Des volontaires (**les scrutateurs**) aident à **dépouiller** les bulletins et vérifient qu'il n'y ait pas d'erreur. Le résultat est ensuite communiqué à la Préfecture, puis au Ministère de l'Intérieur.

## Questions

1. Ecris en face de chaque définition le mot qui convient choisi parmi les mots suivants :

*Un électeur. Un bulletin. Une urne. Un scrutateur. Un isoloir. Un mandat. Un programme. Un scrutin. Dépouiller*

- \_\_\_\_\_ Document qui expose ce que le candidat prévoit de faire s'il est élu.
- \_\_\_\_\_ Cabine dans laquelle l'électeur se retire pour choisir le bulletin qu'il met dans l'enveloppe.
- \_\_\_\_\_ Personne qui va voter.
- \_\_\_\_\_ Boîte cadenassée dans laquelle l'électeur glisse l'enveloppe contenant son bulletin de vote.
- \_\_\_\_\_ Synonyme des mots « vote » et « élection »
- \_\_\_\_\_ Action de trier les bulletins de vote et de compter les voix pour chaque candidat.
- \_\_\_\_\_ Observateur lors du dépouillement des bulletins.
- \_\_\_\_\_ Papier sur lequel le nom du candidat est indiqué.
- \_\_\_\_\_ Responsabilité confiée à un élu du peuple.

2. Réponds aux questions suivantes :

- Quels sont les deux textes qui réglementent les élections ?

\_\_\_\_\_

- Quel âge faut-il avoir atteint pour se présenter à l'élection présidentielle ?

\_\_\_\_\_

- En quelles années se dérouleront les deux prochaines élections présidentielles ?

\_\_\_\_\_

- Un Luxembourgeois de 23 ans vivant en France peut-il voter aux élections municipales ?

\_\_\_\_\_

- Un Italien de 19 ans vivant en France peut-il voter à une élection législative ?

\_\_\_\_\_

- Combien élit-on de députés à l'Assemblée nationale ?

\_\_\_\_\_

- Que ne faut-il pas oublier de faire pour pouvoir voter ?

\_\_\_\_\_

- Par qui le maire d'une ville est-il élu ?

\_\_\_\_\_